



Reformierte Kirchengemeinde Cordast Paroisse réformée de Cordast

Cette traduction a été effectuée à l'aide de Microsoft Copilot.

Traduction française du procès-verbal

Procès-verbal des décisions

Assemblée électorale et ordinaire de la paroisse
du jeudi 20 novembre 2025, 20h00
au Centre communautaire (GZ) de Cordast

Présents : 40 personnes selon la liste de présence, dont 2 sans droit de vote :
38 personnes ayant le droit de vote, majorité absolue = 19

Excusés : Markus Wüstefeld et Saskia Wolter

S. Aegerter, présidente, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle salue en particulier Mme Anne Elisabeth Nobs, conseillère synodale. L'invitation à l'assemblée paroissiale a été publiée une fois dans la Feuille officielle, une fois dans le journal paroissial, une fois dans le tirage élargi des *Freiburger Nachrichten*, sur le site internet et sur le panneau d'affichage devant l'église. Aucune objection n'est formulée concernant cette convocation.

Ont le droit de vote toutes les personnes réformées dès 16 ans domiciliées dans les communes appartenant à notre paroisse.

La présidente précise que la séance se déroule en allemand, mais que les questions et remarques en français seront volontiers prises en compte. Le budget est également disponible en français. La présidente invite les personnes ayant besoin d'une traduction à se manifester. La pasteure Estelle Zbinden assurera volontiers la traduction. Elle la remercie chaleureusement.

Méditation

S. Aegerter donne la parole à la pasteure E. Zbinden pour la méditation.

1. Élection des scrutateurs

Le Conseil de paroisse propose exceptionnellement l'élection de deux scrutateurs afin d'accélérer le dépouillement lors des élections. Sont proposés M. Kurt Hostettler et M. Willi Aebi. L'assemblée paroissiale accepte cette proposition à l'unanimité.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour proposé a été publié dans la Feuille officielle et dans le journal paroissial. Aucun ajout ou modification n'est demandé.

Ordre du jour :

1. Accueil, méditation et approbation de l'ordre du jour
2. Élection des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 19 mai 2025
4. Budget 2026 / Budget d'investissement 2026 a) Présentation du budget 2026 b) Présentation du budget d'investissement 2026 c) Rapport de la Commission de vérification des comptes d) Fixation et approbation du montant cible pour la mission et la coopération au développement e) Approbation du budget 2026 f) Approbation du budget d'investissement 2026
5. Élection des délégués à la Synode – législature 2026–2029
6. Élection des suppléant·e·s des délégués à la Synode – législature 2026–2029
7. Rapport des délégués à la Synode
8. Informations du Conseil de paroisse
9. Divers

L'assemblée paroissiale approuve l'ordre du jour tel que présenté, à l'unanimité.



Reformierte Kirchengemeinde Cordast Paroisse réformée de Cordast

3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mai 2025

Le procès-verbal a été mis à disposition dans l'église et publié sur le site internet de la paroisse. Des exemplaires supplémentaires étaient disponibles pendant l'assemblée. Aucune question ni remarque n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Budget 2026 / Budget d'investissement 2026

La présidente donne la parole à Bernhard Hostettler.

a) Présentation du budget

Compte d'exploitation – Dépenses

Administration

Le budget 2026 est inférieur de CHF 6'240.00 à celui de l'année précédente. Aucune retraite n'est prévue et les indemnités restent inchangées. Les frais de téléphone, de port et d'indemnités de bureau diminuent dès 2026. Les frais de facturation des impôts restent à 3 %, mais le montant baisse de CHF 1'200 en raison de recettes fiscales plus faibles.

Bâtiments

Les dépenses prévues sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente. Après l'intégration de la FOS dans la comptabilité paroissiale, de nouveaux comptes sont créés : « Primes d'assurance FOS », « Eau, électricité, chauffage FOS », « Entretien bâtiments FOS », « Entretien installations FOS ». Les coûts d'entretien et de rénovation, variables d'une année à l'autre, sont budgétés à CHF 28'000. Des économies de CHF 4'800 sont réalisées sur les indemnités de bureau des pasteurs et du SDM. Les dépenses prévues pour les bâtiments s'élèvent à CHF 103'300, soit CHF 2'300 de moins que l'année précédente.

Services ecclésiastiques

Le budget 2026 prévoit CHF 537'300, soit CHF 42'700 de moins que l'année précédente. L'engagement d'un·e nouveau·elle pasteur·e dès janvier 2026 se fera à 45 % au lieu de 60 %. Le poste SDM passe de 17 % à 12 %. Les indemnités de remplacement reviennent à leur niveau initial après le congé sabbatique. Les catéchistes auront davantage de leçons. Les formations continues sont légèrement réduites.

Activités paroissiales

Divers montants ont été adaptés aux coûts 2024. Les frais de déplacement sont augmentés et harmonisés, en lien avec la réduction des frais de téléphone et de port (nouveau règlement des frais dès janvier 2026). Les dépenses prévues s'élèvent à CHF 96'600, soit CHF 1'500 de moins que l'année précédente.

Feuille paroissiale / aide caritative / contributions à l'Église cantonale

Les coûts du *Reformiert* (lecteurs germanophones) et du *réformé* (lecteurs francophones) sont ajustés à CHF 30'000. La contribution à la mission reste à 0,20 centime par franc d'impôt cantonal. La contribution à l'Église cantonale diminue de CHF 4'200 pour atteindre CHF 102'800 (basée sur les recettes fiscales 2024). La contribution annuelle au service de conseil Impuls Seebezirk passe de CHF 5'000 à CHF 3'000. Les dépenses totales prévues s'élèvent à CHF 1'006'260, soit CHF 56'540 de moins que le budget 2025.

Compte d'exploitation – Recettes

Les recettes sont estimées sur la base des cinq dernières années, pour un total de CHF 910'000. Depuis janvier 2025, les comptes « Location appartements FOS » et « Location jardin d'enfants FOS » génèrent CHF 78'600. Pour la « Table des générations », des contributions de CHF 3'000 sont attendues.

Conclusion

Avec des dépenses de CHF 1'004'260 et des recettes de CHF 1'011'200, un bénéfice de CHF 6'940 est budgété.

b) Présentation du budget d'investissement

Aucun investissement n'est prévu pour 2026.



Reformierte Kirchgemeinde Cordast Paroisse réformée de Cordast

Questions et réponses

M. Willi Aebi demande pourquoi la contribution à Impuls a été réduite et comment les autres paroisses y participent. Réponse : seules les paroisses de Morat et Meyriez participaient auparavant. Cordast versait CHF 5'000, un montant élevé. Les consultations sont désormais payantes, Impuls dépend donc moins des dons.

Il demande ensuite des précisions sur la « Table des générations ». Réponse : il s'agit d'un don de la paroisse de CHF 1'800.

c) Rapport de la Commission de vérification des comptes

Mario Wüthrich lit le rapport.

La Commission de vérification des comptes (RPK) a examiné le budget 2026 le mercredi 22 octobre 2025. Étaient présents : le membre du Conseil de paroisse M. Bernhard Hostettler, la caissière Mme Nicole Schorro ainsi que les membres de la Commission de vérification des comptes Beatrice Schranz, Mario Wüthrich et Beat Rindlisbacher.

Sur mandat de l'Église cantonale, le contrôle périodique des valeurs du bilan a été effectué conformément au §K0113. Aucune irrégularité ni différence n'a été constatée. Le rapport a été transmis dans les délais et selon les directives à l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg.

Compte d'exploitation – Budget 2025 de la paroisse réformée de Cordast

Comme déjà en 2025, le budget 2026 de la FOS Gurmels a été intégré dans le budget de la paroisse de Cordast. Les comptes de résultats sont toutefois présentés séparément, ce qui permet une transparence complète des coûts et des recettes.

Pour l'année 2026, un budget prévoyant un petit bénéfice (CHF 6'940) a été élaboré. Pour y parvenir, des efforts importants ont été nécessaires et des réductions ont dû être acceptées. Grâce à des changements de personnel, les coûts salariaux ont pu être réduits de CHF 39'000. Les recettes fiscales ont dû être diminuées de CHF 40'000 par rapport à l'année précédente, sur la base des expériences de 2024.

Il a été décidé de renoncer volontairement aux corrections de valeur (amortissements) sur les immobilisations.

Les charges s'élèvent à CHF 1'004'260, tandis que les produits atteignent CHF 1'011'200.

Comme les effets des mesures d'économie et des recettes fiscales liées au programme d'assainissement de l'État restent incertains, ceux-ci n'ont pas été pris en compte dans le budget de la paroisse de Cordast.

Budget d'investissement 2026

Pour l'année 2026, aucun investissement n'est prévu.

La Commission de vérification des comptes recommande à l'assemblée paroissiale d'approuver le budget d'exploitation 2026.

La présidente demande si quelqu'un souhaite une traduction en français. Ce n'est pas le cas.

d) Fixation et approbation du montant cible pour la mission et la coopération au développement

La présidente lit l'article 70, alinéa 3 du Règlement ecclésiastique en allemand et en français. Elle souligne que l'établissement du budget reste difficile. Le Conseil de paroisse demeure prudent et a maintenu dans le budget le taux de contribution à 0,2 centime, ce qui correspond à un montant de CHF 15'800.00.

L'assemblée paroissiale approuve ce montant cible pour l'année suivante à l'unanimité.

La présidente remercie l'assemblée pour sa confiance.



Reformierte Kirchengemeinde Cordast Paroisse réformée de Cordast

e) Approbation du budget 2026

L'assemblée paroissiale approuve le budget 2026 à l'unanimité.

f) Approbation du budget d'investissement 2026

L'assemblée paroissiale approuve le budget d'investissement 2026 à l'unanimité.

La présidente constate que tous les budgets 2026 sont ainsi approuvés. Elle remercie les personnes présentes pour leur confiance, ainsi que M. Bernhard Hostettler, Mme Nicole Schorro et la Commission de vérification des comptes pour leur travail.

5. Élection des délégués à la Synode – législature 2026–2029

La présidente rappelle que la paroisse a le grand privilège de pouvoir procéder à une élection ordinaire. Cinq candidatures sont présentées pour les trois sièges à pourvoir. Chaque personne ayant le droit de vote peut choisir jusqu'à trois personnes pour représenter la paroisse à la Synode et y défendre ses intérêts.

Les bulletins de vote ont été distribués à l'avance et contiennent les noms de tous les candidats :

- Jean-Marc Fonjallaz
- Jean-François Javet
- Eveline Leist
- Monika Stupan
- Saskia Wolter

La présidente présente les candidats par ordre alphabétique et explique les modalités de vote : chaque personne peut cocher au maximum trois noms ; moins de trois est autorisé, plus de trois rend le bulletin nul. Les bulletins sont ensuite collectés par les scrutateurs Kurt Hostettler et Willi Aebi et dépouillés sous la supervision de la secrétaire. La pasteure Estelle Zbinden explique également les modalités en français.

Au total, 38 bulletins valables ont été déposés. Aucun bulletin nul ou blanc. La majorité absolue est donc de 20 voix.

Résultats :

- Jean-Marc Fonjallaz : 12 voix
- Jean-François Javet : 14 voix
- Eveline Leist : 27 voix
- Monika Stupan : 26 voix
- Saskia Wolter : 28 voix

Eveline Leist, Monika Stupan et Saskia Wolter atteignent la majorité absolue dès le premier tour et sont élues déléguées à la Synode. La présidente félicite chaleureusement les trois élues et remercie M. Fonjallaz et M. Javet pour leur candidature et leur disponibilité à se représenter. Elle se réjouit de collaborer avec Eveline Leist, Monika Stupan et Saskia Wolter.

Comme déjà décidé lors de la séance du Conseil de paroisse du 6 novembre, Estelle Zbinden et Silvia Aegerter siègent à la Synode de par leur fonction. Leurs suppléants sont Bernhard Hostettler et Johanna Bernhard.

6. Élection des suppléant·e·s des délégués à la Synode – législature 2026–2029

La présidente explique qu'il convient également d'élire des suppléant·e·s, qui remplacent les délégués en cas d'empêchement. Une seule candidature a été déposée dans le délai légal : celle de Mme Monika Zurkinden. La présidente remercie Mme Zurkinden pour sa disponibilité.

La présidente rappelle que toute personne présente est en principe éligible et pourrait se porter candidate. Comme personne d'autre ne se présente, Monika Zurkinden est élue tacitement.

Mme Monika Zurkinden est ainsi élue comme unique suppléante des délégués à la Synode pour la législature 2026–2029.



Reformierte Kirchengemeinde Cordast Paroisse réformée de Cordast

7. Rapport des délégués à la Synode

La présidente donne la parole à Mme Monika Stupan, qui présente le rapport en langue allemande. Elle précise que le rapport est également disponible en français au fond de la salle. La présidente remercie ensuite Mme Stupan pour la présentation.

8. Informations du Conseil de paroisse

Informations de la présidente :

- Depuis presque une année, le Conseil de paroisse ne compte plus que cinq membres. Malgré les défis, la collaboration fonctionne très bien. Seule une personne de référence pour la communauté francophone manque. Mme EZ sait toutefois qu'elle peut en tout temps s'adresser à SA et SK, ce qui a fait ses preuves. L'objectif reste néanmoins de revenir à sept membres.
- Mme Claire-Sybille Andrey reste en fonction comme suppléante jusqu'à fin avril 2026.
- Le poste pastoral a été mis au concours dans tous les médias pertinents. Quatre candidatures ont été reçues. Trois ne sont malheureusement pas éligibles et la quatrième personne a choisi un autre poste.
- Mme Sabine Joss quittera la paroisse au 31 mars, ce qui est vivement regretté. Le petit taux d'activité de 12 % sera repris par Mme Monika Zurkinden, qui exerce sa fonction avec beaucoup d'engagement, est très qualifiée et apporte une grande motivation. La présidente remercie chaleureusement Mme Joss pour son précieux travail.
- La pasteure Estelle Zbinden a décidé, après 13 ans, de relever un nouveau défi professionnel et travaillera désormais comme aumônière dans une institution. Le Conseil de paroisse regrette profondément cette décision, tout en comprenant ses motivations. Une cérémonie d'adieu est prévue, et une commission de recherche sera constituée pour repourvoir le poste.

Informations de M. Bernhard Hostettler :

- La rénovation du centre communautaire est terminée. Le sol et les murs ont été renouvelés, et les factures ont pu être réglées. Des discussions sont en cours avec la Mobilière pour déterminer si une partie des coûts peut être prise en charge comme dommage d'eau. Des informations suivront lors de la prochaine assemblée.
- L'intendant Tim Walters prendra sa retraite fin février. Son poste sera repris par Mme Marion Kappeler, qui habite avec sa famille au-dessus de l'église.
- Mme Monika Stupan informe que l'organiste Marina Wehrli a démissionné et retournera à Zurich. Une remplaçante a heureusement déjà été trouvée ; cette personne enrichira la paroisse par sa musique et son chant.

La présidente donne ensuite la parole à l'équipe, qui présente les différents projets prévus pour l'année à venir.

10. Divers

Sous ce point, une discussion a eu lieu en lien avec les élections :

- Mme Käthi Aebi souligne qu'après le vote du jour et la démission de Mme Estelle Zbinden, la partie francophone de la paroisse n'est actuellement plus représentée. Elle rappelle que les membres francophones sont également contribuables et ont apporté leur contribution au fil des années.
- SA explique que la paroisse est bilingue et le restera. Le poste pastoral sera repourvu si possible, et les cahiers des charges seront révisés. Il existe une communauté francophone active ainsi que de nombreuses familles francophones dont les besoins continueront d'être pris en compte. Elle rappelle également que la philosophie a toujours été de permettre à toute personne intéressée de se porter candidate, conformément au processus démocratique et au règlement ecclésiastique.
- Mme Aebi relève qu'il a toujours été difficile de trouver des personnes adéquates pour le Conseil de paroisse.
- SA précise qu'un mandat de délégué-e à la Synode n'est pas comparable au travail au sein du Conseil de paroisse : les délégués se réunissent quatre à cinq fois par an, tandis que le Conseil de paroisse assume une charge de travail bien plus importante, parfois quotidienne. Depuis la pandémie, l'engagement pour de telles fonctions a diminué de manière générale.
- M. Willi Aebi exprime son malaise face au déroulement de la discussion et estime que la manière



Reformierte Kirchengemeinde Cordast Paroisse réformée de Cordast

de décider des délégués à la Synode manque de respect.

- SA prend cette remarque en considération.
- Mme Aebi demande à SA comment elle se sentirait si elle n'était pas réélue. SA répond qu'elle ne s'accroche pas à sa fonction et qu'elle réfléchit avant chaque élection à une éventuelle nouvelle candidature.

Remarques de la conseillère synodale Anne-Elisabeth Nobs

La conseillère synodale Anne-Elisabeth Nobs attire l'attention sur les prochains événements, notamment la Nuit des Églises et le festival BREF. Elle mentionne également la brochure *Violence* de l'Église réformée suisse (EKS). Elle remercie toutes les personnes pour leur engagement. La Synode aura lieu la semaine suivante. Mme Nobs se réjouit de travailler avec les membres actuels et les nouveaux membres, et exprime sa gratitude pour la bonne collaboration.

Clôture de l'assemblée

La présidente remercie chaleureusement Mme Monika Stupan pour la préparation de la soupe ainsi que l'équipe de l'apéritif pour l'organisation de la collation à laquelle toutes les personnes présentes sont invitées. Un remerciement particulier est adressé à Mme Susanne Kuonen pour avoir apporté du fromage et du pain. La présidente remercie toutes les personnes présentes pour leur participation et leur souhaite un temps de l'Avent béni ainsi que de belles fêtes de Noël.

L'assemblée paroissiale est levée à 21h40.

Silvia Aegerter, présidente

Pour le procès-verbal:

Carole Vonlanthen, secrétaire